

DÉLIBÉRATION N°2020-21_142 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 8 juillet 2021

6- Affaires immobilières

Point 6.1 – Approbation du dossier d'expertise de la Grande Bibliothèque

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Suffrages exprimés : 34 Pour : 34 Contre : 0

VU l'article 17 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017

VU le décret n°2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics en application de l'article 17 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 ;

VU la circulaire du 16 juillet 2020 n°ESRS2016520C de la Ministre de l'enseignement supérieur de et de la recherche relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières

Vu la délibération n° 2018-19 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 24 avril 2018

Les établissements publics de l'enseignement supérieur sont tenus d'élaborer et de faire adopter par leur conseil d'administration un dossier d'expertise de leurs opérations immobilières. Ce dossier est soumis à la validation de leurs tutelles, qui s'assurent notamment de l'opportunité et de la pertinence de l'opération projetée, de sa faisabilité technique et financière, de sa cohérence avec les différents cadres stratégiques existant, de son impact socio-économique et de sa soutenabilité budgétaire.

Un premier dossier d'expertise avait été approuvé le 24 avril 2018 par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté, alors que le projet de Grande bibliothèque n'en était encore qu'au stade des études de programmation. Le projet étant désormais en phase APS, un dossier d'expertise modificatif doit être approuvé par le CA et validé par le rectorat avant d'être transmis à la région à l'appui de la demande de subvention qui doit lui être adressée au plus tard le 31 août prochain.

Elaboré dans des délais très contraints, ce dossier actualise le contenu du dossier initial (évolution des surfaces, des effectifs, du mode de fonctionnement) et apporte les précisions nécessaires sur le budget de l'opération (coût d'investissement, coût de fonctionnement, premier équipement) et son plan de financement.

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole (GBM), la Grande bibliothèque contribuera à la revitalisation du quartier Saint-Jacques-Arsenal, en lien avec la Cité des savoirs et de l'innovation et un campus de centre-ville rénové. Intégrant, en un même espace, bibliothèque d'agglomération, bibliothèque universitaire (3.313 m2 de SU, soit 34.1% de la surface totale) et espaces d'accueil mutualisés, cet équipement innovant de 9.716 m2 de surface utile mettra à la disposition du public 1.475 places de lecture, un espace d'exposition et des espaces de rencontre polyvalents.



Pour l'UFC, l'enjeu est de remplacer les locaux vétustes, sous-dimensionnés et peu fonctionnels de la BU Mégevand par un équipement moderne, adapté aux technologies numériques et à l'évolution des usages et de remédier à la saturation des magasins. La nouvelle BU offrira à ses publics d'avantage de places de lecture, un confort d'usage nettement amélioré, des espaces de travail adaptés aux nouveaux usages (équipements et services numériques, salles de pédagogie active, salles de co-working etc.), un accès facilité aux ressources, un tiers-lieu et des espaces de convivialité agréables.

L'UFC a prévu de soutenir la réalisation de la BU à hauteur de 5.3 M€ (soit près de 27% du coût de l'opération), dépense qui paraît soutenable au vu du niveau actuel du fonds de roulement. Le plan de financement de l'opération reste toutefois à boucler, le reste à financer s'élevant actuellement à 7.7 M€ (premier équipement compris). Des financements complémentaires sont donc attendus de nos partenaires, notamment dans le cadre du prochain CPER.

Les membres du conseil d'administration de l'université approuvent le dossier d'expertise.

Besançon, le 9 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexe n° 6.1 « Dossier d'expertise de la Grande Bibliothèque »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



Dossier d'expertise
Besançon

Opération « Grande Bibliothèque »

26 juin 2021

- SOMMAIRE -

0. Introduction	3
1. Contextes, objectifs et projet retenu	4
1.1 Les faits générateurs de l'opération	4
1.2 La situation actuelle et future du site sans projet.....	9
1.3 Le choix du projet.....	13
2. Evaluation approfondie du projet retenu	16
2.1 Objectifs du projet	16
2.2 Adéquation du projet aux orientations stratégiques.....	21
2.3 Description technique du projet.....	23
2.4 Choix de la procédure	32
2.5 Analyse des risques.....	32
2.6 Coûts et soutenabilité du projet	35
2.7 Organisation de la conduite de projet	38
2.8 Planning prévisionnel de l'opération	39
3. Annexes	40

0. Introduction

Le projet de création d'une nouvelle bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences humaines s'inscrit dans une stratégie triple visant à consolider l'attractivité de l'université de Franche-Comté.

- Une **stratégie de renforcement** de la logique de « ville campus » déjà en germe sur le territoire bisontin et plus particulièrement dans la boucle du Doubs ;
- Une **stratégie de consolidation** et de remise à niveau de son offre et de ses capacités d'accueil aujourd'hui largement insuffisantes ;
- Une **stratégie de développement** de nouveaux outils et services.

Misant sur une alliance des forces et des moyens, « *la ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté ont pour projet la construction d'une « Grande Bibliothèque », située au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation, sur le site historique et emblématique du centre-ville bisontin qu'est l'ancien hôpital Saint-Jacques. Destiné au grand public comme au public universitaire, ce nouvel équipement est à la fois une bibliothèque d'agglomération et une bibliothèque universitaire. Il est le fruit de synergies locales mises au service des habitants de l'agglomération et des usagers de la communauté universitaire.*

Besançon, centre d'une agglomération de 198 000 habitants, siège d'institutions administratives, pôle d'attractivité économique, possède la taille nécessaire pour mener à bien un tel projet. Elle abrite aussi une université pluridisciplinaire comptant plus de 25 000 étudiants. Ces grandes institutions universitaires et culturelles dont la ville est dotée depuis longtemps, font d'elle le centre intellectuel et artistique de la Franche-Comté. C'est cette position que l'agglomération (et, désormais, de la métropole) de Besançon et l'université de Franche-Comté souhaitent conforter, en ces temps de recomposition tant du paysage administratif français que de la carte des formations universitaires. Besançon demeure la deuxième agglomération de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté et constitue sa capitale académique (elle abrite le siège de la Comue, la communauté universitaire réunissant les principales institutions d'enseignement supérieur de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté et le siège du CROUS Bourgogne-Franche-Comté).

La capitale comtoise doit relever un défi urbanistique majeur. Le centre hospitalier universitaire a quitté l'hôpital Saint-Jacques. Édifié de 1686 à 1703 à la demande de l'archevêque de Besançon Antoine-Pierre de Grammont, il a succédé à l'ancien hôpital Saint-Jacques des Arènes situé près de l'église de la Madeleine. C'est aujourd'hui une emprise foncière de plus de cinq hectares qui est laissée vacante. Il y a bien évidemment ces magnifiques bâtiments anciens, classés monuments historiques, qui sont à conserver et à restaurer ; mais aussi de nombreux bâtiments modernes sans caractère architectural particulier, pouvant être détruits. Le tout pour une surface d'environ 35 000 m² de plancher.

Saint-Jacques est situé à un emplacement stratégique, en plein centre-ville, à la frange du centre historique, au cœur d'une zone marquée par l'activité tertiaire et administrative. Ce secteur de ville abrite une forte densité de sièges administratifs : Préfecture, Conseil départemental, Police nationale, Trésor public, Centre administratif de la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (de l'autre côté de la rivière). C'est aussi un quartier marqué par l'activité d'enseignement et de recherche. Le collège Victor Hugo et le lycée Louis Pasteur, regroupant plus de 2 000 élèves, occupent la quasi-totalité des bâtiments longeant la rue Girod de Chantrans. Le site de l'Arsenal, en face de l'hôpital Saint-Jacques, accueille une partie des

étudiants et chercheurs de l'UFR¹ Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS - 4 800 étudiants, en croissance constante, et 240 enseignants-chercheurs titulaires et contractuels) et la toute récente Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) qui fédère les recherches en sciences humaines et sociales. La cité universitaire Canot, récemment rénovée, est sur l'autre rive du Doubs. Enfin, les commerces du centre-ville sont tout proches, (100 m environ), notamment la galerie commerciale de 14 000 m² « Les passages Pasteur », ouverte fin 2014, qui a depuis trouvé sa clientèle. Besançon est une ville universitaire qui a la particularité d'avoir conservé une grande partie de ses étudiants en son centre historique. C'est un atout considérable dans la compétition que les universités peuvent se livrer entre elles pour attirer les étudiants. Ce point, souligné dans le schéma d'aménagement immobilier de l'université de Franche-Comté, demeure un avantage comparatif déterminant auprès d'étudiants de plus en plus mobiles et consommateurs. Étudier au cœur d'un centre urbain historique constitue une économie de temps et reste un agrément rare dans la poursuite de ses études ».²

1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1 Les faits générateurs de l'opération

1.1.1 Contexte réglementaire

Le présent document constitue le dossier d'expertise modificatif du projet de « Grande Bibliothèque » financé par le Contrat de Plan État Région (CPER), conformément à la circulaire n° 2015-146 du 19 août 2015 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières des établissements relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Il s'inspire du guide de constitution du dossier d'expertise annexé à la circulaire.

Le dossier d'expertise initial a reçu l'approbation du Conseil d'administration de l'UFC le 24 avril 2018 avant l'envoi au Recteur de l'Académie de Besançon.

Conformément à la procédure d'examen définie au chapitre III de la circulaire, cette expertise est adressée pour instruction au Recteur d'Académie qui la transmettra avec son avis au Préfet de Région pour une décision d'agrément, ce dossier ne relevant pas de l'opération Campus.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Grand Besançon Métropole (GBM) en vertu de l'article L762-2 du Code de l'éducation.

¹ UFR : Unité de Formation et de Recherche, une des composantes principales des universités.

² *Projet Scientifique et Culturel, Educatif et Social de la Grande Bibliothèque de Besançon*, 9 février 2018, pp 6 et 7

1.1.2. Stratégies de l'État

Elles sont exprimées dans les textes de références suivant : décret n°2006-572 du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ; décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n° 91-320 du 27/03/1991 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale.

Les enjeux sont aujourd'hui rappelés sur le site du ministère³

« LE ROLE DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Le rôle premier des bibliothèques est d'accompagner et de soutenir les activités d'enseignement et de recherche.

Plus importantes que jamais dans ce monde de l'information numérique, elles identifient, acquièrent et rendent accessibles les ressources documentaires indispensables aux étudiants et aux chercheurs.

Elles ont également pour mission de former à l'utilisation des ressources documentaires. Gardiennes de la mémoire et du patrimoine documentaire de l'établissement, elles occupent une place centrale dans la vie sociale et culturelle d'une université : la B.U. est non seulement un lieu de travail, d'étude et de recherche, mais aussi de convivialité.

LES ENJEUX ACTUELS DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Dans un contexte marqué par l'explosion du numérique, la bibliothèque est le vecteur de l'accès à l'information scientifique, critère premier de la compétitivité internationale des universités. Face à la concurrence internationale accrue, elle est un élément constitutif de l'identité et de l'image de l'établissement, notamment auprès des étudiants et enseignants-chercheurs étrangers.

Le développement et la modernisation des bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche représentent donc un enjeu stratégique. Dans cette perspective, le ministère soutient particulièrement les axes suivants :

- *faciliter l'accès à l'information, par l'extension des horaires d'ouverture, le développement du libre accès et de l'accès à distance aux collections ;*
- *développer les ressources numériques (manuels pédagogiques ; revues scientifiques ; bases de données ; documents numérisés) ;*
- *diffuser la production pédagogique et scientifique de l'université (thèses, publications scientifiques, ressources pédagogiques, etc.) ;*
- *former les étudiants et enseignants-chercheurs à la recherche et à l'exploitation de l'information ».*

³<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20545/les-bibliotheques-universitaires.html>

Le 9 novembre 2016, le ministère organisait une matinée de réflexion intitulée « une politique de sites pour construire l'université de demain »⁴ dans la droite ligne de la nouvelle carte universitaire et scientifique. Pour mémoire, les enjeux de cette nouvelle organisation sont rappelés ci-dessous :

- « rapprocher les universités, les écoles et les organismes de recherche,
- faire converger les forces des acteurs d'un même site et à incarner des stratégies de formation, de recherche et d'innovation dans des projets ambitieux susceptibles d'exprimer au mieux leur potentiel, sur la base des meilleurs standards internationaux.

Construire l'université de demain, c'est en effet changer d'échelle, prendre en compte les multiples dimensions dans lesquelles les missions d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert doivent désormais être déployées. L'IGESR, qui a inspecté le SCD de l'UFC en 2019, suit de près le dossier de Grande Bibliothèque, qui est l'un des projets immobiliers concernant une bibliothèque les plus importants en France dans les prochaines années, unique du fait du regroupement de la Bibliothèque Universitaire et de la Bibliothèque d'Agglomération en un même bâtiment. Le fait que l'État encourage la coopération entre bibliothèques territoriales et universitaires est essentiel, ainsi que le développe le rapport Orsenna. Le rapport de mars 2021 de la « mission flash » portant sur les suites du rapport Orsenna sur les bibliothèques (Aurore Bergé et Sylvie Tolmont, rapporteurs) est très parlant à cet égard⁵.

Le changement de perspective consacré par la loi du 22 juillet 2013 impose une nouvelle articulation entre les stratégies nationales et internationales d'enseignement supérieur et de recherche et celles que progressivement portent les régions et les métropoles ».

1.1.3. Stratégies locales

Le projet de « Grande Bibliothèque » - réunissant dans un même établissement Médiathèque Centrale et la BU Lettres et Sciences humaines - s'inscrit dans une vaste opération de reconquête urbaine de la boucle du Doubs portée par le Grand Besançon suite au départ du CHU du centre-ville laissant libre plus de 7ha et un patrimoine immobilier de grande qualité dont de nombreux bâtiments inscrits ou classés répartis en deux ensembles : Arsenal et St Jacques.

⁴ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid108811/une-politique-de-sites-pour-construire-l-universite-de-demain.html>

⁵ <https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/336465/3293502/version/1/file/Communication+MI+flash+biblioth%C3%A8ques.pdf>



Boucle du Doubs, cœur historique de Besançon

Les synergies engagées entre les différents acteurs territoriaux (Ville, Métropole, Région, État), associés à des porteurs de projets privés, a permis de structurer le projet de « Cité des savoirs et de l'innovation » qui se fixe pour but de fédérer et performer les initiatives locales au niveau national et international autour de quatre axes⁶ :

- s'ouvrir à la culture et aux savoirs ;
- s'ouvrir au business et à l'esprit startup ;
- s'ouvrir au tourisme et au tourisme d'affaires ;
- s'ouvrir à l'habitat durable, connecté et intergénérationnel.

L'UFC, déjà largement présente sur le site de l'Arsenal avec tous les départements des Sciences humaines et sociales (histoire, géographie, psychologie, sociologie, histoire de l'art et archéologie) et les laboratoires de l'UFR SLHS (psychologie et sociologie notamment), et la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (inaugurée en février 2017) constitue de fait un membre incontournable de la future Cité, de même que le CROUS, qui y anime un espace de restauration.

La Maison universitaire de l'éducation (MUE), autre composante d'un campus de centre-ville rénové, dont l'arrivée est prévue en 2026, viendra densifier l'activité éducative et universitaire sur le site de l'Arsenal en y installant les acteurs de la formation initiale et continue de l'éducation et du numérique, tant de l'UFC (déménagement de l'INSPE) que du Rectorat d'académie et de l'établissement public Réseau Canopé. La Grande Bibliothèque sera le cœur de ce grand campus de centre-ville matérialisant le lien entre l'université et son territoire.

⁶ <http://saintjacques.besancon.fr>

1.1.4. Stratégie du porteur du projet

Le projet de « Grande Bibliothèque » constitue la pierre angulaire de la réorganisation du Campus de la Boucle du Doubs et de l'opération de remembrement immobilier et foncier pour apporter une meilleure lisibilité de l'Université sur le territoire.

La rénovation du site de l'Arsenal a été engagée avec le lancement de la réhabilitation du bâtiment N. Le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet a été notifié en décembre 2020, les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et le démarrage des travaux est fixé au mois de septembre 2022. La réception des travaux est prévue au printemps 2024 et la réouverture du bâtiment aux personnels et aux étudiants de l'UFR SLHS devrait intervenir à la rentrée 2024. La réhabilitation du bâtiment A, qui jouxte le bâtiment N, pourrait démarrer dès la livraison du bâtiment N rénové.

La rénovation du site de l'Arsenal permettra de retrouver une cohérence et une optimisation bâtiminaire que la « Grande Bibliothèque » viendra conforter par son implantation sur le site attenant de Saint-Jacques. Surtout, elle permettra d'apporter une valeur d'usage manquante sur le campus de la Boucle du Doubs : un lieu de travail, de vie étudiante et d'accès aux ressources documentaires.

Ces grands objectifs stratégiques pour la future bibliothèque sont précisés dans le « Projet Scientifique et Culturel, Éducatif et Social » de la Grande Bibliothèque de Besançon⁷ qui vise à faire de cet équipement un lieu de vie et de rencontres, confortable et connecté.

*« L'objectif est de créer un lieu emblématique, au cœur de ce campus de centre-ville, permettant à chacun d'utiliser les espaces de la Grande Bibliothèque en fonction de ses besoins tout au long de la journée : besoin d'un espace pour travailler seul ou à plusieurs, d'un endroit où retrouver des amis ou des collègues, d'un lieu pour faire une pause entre deux cours, boire un café, se détendre en feuilletant la presse, etc. La Grande Bibliothèque proposera différents types d'espaces et d'ambiances, ne ciblant pas de public spécifique, mais utiles à tous, permettant à chacun de s'appropriier les lieux et de les utiliser sans gêner les autres. L'idée à retenir est de ne pas figer les usages, les espaces, mais plutôt une volonté de **décloisonnement, d'appropriation, de flexibilité et de modularité.***

La localisation de la bibliothèque offrira à son public toutes les commodités d'un quartier animé en plein cœur de ville ; elle accueillera de fait sans doute des étudiants de toutes disciplines demeurant dans le centre de Besançon.

Les étudiants de l'UFR SLHS qui résident en centre-ville ne se rendent pas régulièrement sur le campus de la Bouloie et connaissent mal les services étudiants qui y sont implantés. Il est essentiel que la BU contribue à offrir à l'Université, aux associations étudiantes et aux partenaires extérieurs la possibilité de promouvoir leurs services, d'entrer en contact avec eux et d'organiser des rencontres dans des espaces adéquats comme ceux de la Grande Bibliothèque ».

D'emblée, la bibliothèque se présente comme un bâtiment accueillant, donnant spontanément envie aux étudiants et aux enseignants de venir s'y installer. Le public doit pouvoir considérer la bibliothèque comme un endroit où il fait bon « être » et se sentir bien accueilli. Cette notion d'accueil doit s'imposer dans la structure et l'apparence du bâtiment. Dès les abords de la

⁷ *Projet Scientifique et Culturel, Éducatif et Social de la Grande Bibliothèque de Besançon*, 9 février 2018, p.114 et suivantes

bibliothèque, le lecteur va percevoir un lieu calme, **chaleureux**, équipé de mobilier **confortable**, dans lequel il est facile de se repérer⁸».

Il s'agira ainsi :

- d'accompagner les étudiants dans leurs apprentissages et appuyer les projets pédagogiques de l'UFC (cf. PSC p119) ;
- d'améliorer l'accès aux ressources documentaires (cf. PSC p.124) ;
- de développer les services aux usagers en cohérence avec les dispositifs universitaires : l'Environnement numérique de travail (ENT) et la carte multiservices (cf. PSC p.128) ;
- d'accompagner et soutenir les activités de recherche (cf. PSC p.131) ;
- de faire de la Grande Bibliothèque un espace culturel et de mise en valeur du patrimoine universitaire (cf. PSC p.134).

1.2 La situation actuelle et future du site en l'absence de projet

1.2.1 Panorama de l'existant

La bibliothèque de SLHS actuelle comptabilise 2 744 m² (hors œuvre), pour 4 791 étudiants en SLHS (25 165 à UFC au 15 janvier 2021).

BÂTIMENTS	BUREAUX		RÉUNIONS		SALLES DE LECTURE		RÉSERVES LIVRES		RÉSERVES / STOCK		DIVERS	
	Nbre	Surf (m ²)	Nbre	Surf (m ²)	Nbre	Surf (m ²)	Nbre	Surf (m ²)	Nbre	Surf (m ²)	Nbre	Surf (m ²)
Mégevand A	8	230,8	0	0,0	7	628,6	4	780,6	0	0,0	1	8,7
Mégevand B	2	60,4	1	52,6	0	0,0	5	868,6	2	59,9	0	0,0
SUN		291,3		52,6								
SUB						628,6		1 649,2		59,9		
SUN-SUB SCD										68,6		

Avec 0,57 m² SHON/étudiant, le bilan surfacique global est très en-deçà des recommandations de 1 m² SHON/étudiant et en deçà de la moyenne nationale de 0,7 m² SHON/étudiant⁹. De plus il masque d'importantes disparités tant sur un plan qualitatif que fonctionnel.

⁸ *Projet Scientifique et Culturel, Educatif et Social de la Grande Bibliothèque de Besançon*, 9 février 2018, p.114

⁹ *Bibliothèques d'aujourd'hui à la conquête de nouveaux espaces / sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck. [Nouvelle édition]. Éd. du Cercle de la librairie. 2014*
<http://www.enssib.fr/sites/www/files/guide-bibliotheque.pdf>

1.2.2 Difficultés et inadaptation des locaux actuels

Implanté à la fin du XIX^e siècle rue Mégevand, agrandie et réaménagée après la seconde guerre mondiale, la Bibliothèque occupe, en effet, d'importantes surfaces en combles aveugles et non isolés servant aujourd'hui de magasins aux plus de 350 000 documents du fonds et difficilement reconvertibles pour un autre usage.



La bibliothèque SLHS actuelle, au cœur d'un bâtiment historique

Les bureaux bénéficient d'un confort et d'une ergonomie très limitée : isolement par rapport aux usagers, éclatement des équipes, etc.

Intégrée au cœur des bâtiments de l'UFR SLHS rue Mégevand, la bibliothèque s'est développée autant que faire se peut sur site compte tenu des difficultés fonctionnelles liées à la configuration des bâtiments historiques.

Malgré les travaux d'agrandissement effectués en 2011, seuls 610 m² (hors œuvre) sont ouverts au public, n'offrant que 226 places au total dans une configuration trop serrée (qui devrait être ramenée à 150 places pour correspondre aux ratios usuels des salles de lecture), capacité qui est plus de deux fois inférieure aux objectifs fixés par le ministère¹⁰. Dans un contexte épidémique

¹⁰ Inspection générale des bibliothèques Rapport - n° 2016-A04 novembre 2016 *L'adaptation des bâtiments des bibliothèques universitaires aux nouveaux usages : bilan des constructions récentes et perspectives*: « On peut admettre que le chiffre d'une place en bibliothèque universitaire pour dix étudiants inscrits en université et celui d'un mètre carré de bibliothèque universitaire par étudiant peuvent constituer des horizons à atteindre. Encore faut-il préciser que ces chiffres sont très éloignés de ceux constatés dans des pays de niveau économique comparable (Royaume-Uni, États-Unis) où l'on compte plutôt une place

comme celui du Covid, la capacité d'accueil de la bibliothèque chute encore pour atteindre un seuil plus que critique de 66 places.

Désormais au maximum de ses capacités d'extension, la Bibliothèque propose aux publics :

- un espace d'accueil surchargé comprenant :
 - une banque d'accueil servant aux inscriptions et à toutes les transactions avec le public
 - un espace de consultation de presse et périodiques équipé de 6 fauteuils ;
 - un espace reprographie en lien avec tous les postes informatiques de la BU et accessibles depuis les ordinateurs personnels des étudiants et enseignants de l'UFC ;
 - un espace de consultation de toutes les archives numérisées de l'INA doté de deux postes de consultation multimédia spécifiques ;
 - un espace de présentation des nouveautés ;
 - un espace de présentation des documents par thématiques, ou un lieu d'exposition ;
- une salle de lecture comprenant :
 - 165 places de travail ;
 - 13 postes informatiques ;
 - un lecteur numériseur de microfiches ;
- trois espaces de travail en groupe équipés de systèmes de partage d'écran, tous trois réservables en ligne via l'application Affluences :
 - un espace fermé pouvant accueillir 5 personnes ;
 - deux espaces ouverts sur la salle de lecture : l'un de 6 places, l'autre de 4 places ;
- sur le palier, hors zone antivol, l'espace appelé la BU'ile, regroupant :
 - une salle de travail en libre accès de 20 places de travail et 4 postes informatiques ;
 - une salle de formation, équipée de 10 postes informatiques, et de 6 places de travail ; cette salle est laissée en accès libre en dehors des périodes de formation ;

Les collections physiques de la BU Lettres sont constituées :

- d'environ 325 000 monographies (ce qui représente 47,8 % des ouvrages du SCD) ;
- 18 000 thèses ;
- près de 2 000 titres de périodique papier ;
- 10 000 mémoires et diplômes ;
- 52 000 microfiches de thèses ;
- 2 600 DVD.

Sur cet important fonds (47,8% du fonds du SCD), seuls 22 000 ouvrages environ sont accessibles directement. Outre l'absence de visibilité du fonds que cela induit, plus de 50% des emprunts nécessitent un intermédiaire et, de fait, une importante manutention ainsi qu'un temps d'attente pour la communication des ouvrages aux emprunteurs.

1.2.3. Sécurité, configuration, inadaptation, vétusté, accessibilité, dimensionnement, sécurisation, confort thermique

La bibliothèque est actuellement en état d'usage. En 2011 les espaces ouverts au public ont fait l'objet de travaux afin de rendre le bâtiment B accessible au public à mobilité réduite : désormais tous les espaces publics de la BU sont accessibles au public PMR. Une partie de la salle de lecture a pu, à cette occasion, être remise en état, mais les espaces publics restent globalement bien en deçà du niveau de service attendu d'une bibliothèque universitaire, notamment en ce qui concerne le nombre de places de travail, leur dimensionnement et leur équipement en prises électriques, ainsi que la mise à disposition d'un nombre suffisant de salles de groupes équipées pour le travail en mode projet.

Par ailleurs, une partie des espaces publics de la BU est située sur le palier, en dehors de la bibliothèque proprement dite, hors zone antivol. Elle ne peut donc pas accueillir de collections, et sert uniquement de salle de travail.

Une partie des bureaux est en bon état. Le reste des espaces (l'ensemble des magasins et de la chaîne de traitement des ouvrages) est, quant à lui, vétuste, tant au niveau du clos couvert (défaut d'étanchéité à l'air comme à l'eau) que de son second œuvre, qui demanderait à être entièrement repris.

La réfection de la toiture des bâtiments de Mégevand, l'isolation des combles et le remplacement des ouvrants situés dans la toiture, programmés depuis plusieurs années, est en cours (bâtiment A terminé en 2020, bâtiment B à venir). Elle améliorera en partie seulement les conditions de stockage des documents qui resteront soumis à des conditions de conservation bien en deçà des normes requises en particulier pour les ouvrages anciens.

L'ascenseur, situé à l'accueil de la bibliothèque, qui desservait l'ensemble des niveaux de la BU (bureaux et magasins) a été désactivé en 2018 et remplacé par un monte-charge en 2020. Les bureaux et magasins situés au 2e et 4e étages dans le bâtiment B ne sont désormais plus accessibles au personnel à mobilité réduite. Seuls les bureaux et magasins situés au 3e étage sont accessibles par l'ascenseur du bâtiment A.

1.2.4. La situation future du site sans projet

En l'absence de projet, la bibliothèque continuera à fonctionner comme aujourd'hui avec une offre documentaire et numérique insuffisante et une saturation des espaces de travail, qui risque de s'amplifier avec l'augmentation des effectifs étudiants, dans des filières en tension déployées sur le site de l'Arsenal.

Les magasins actuels de la BU Lettres arrivent à saturation. En l'absence de projet, il sera nécessaire de prévoir la construction de lieux de stockage distants pour permettre l'accroissement des collections de la bibliothèque. Une optimisation de la gestion des collections permettra tout au plus de différer la saturation des magasins jusqu'en 2025 et ne permettra, en aucun cas, d'accueillir les collections de la bibliothèque Hérodote ou de tout autre fonds documentaire de l'université.

1.2.5. Tableau de synthèse

Tableau en situation future sans projet

Paramètres	Catégories	Situation existante (données 2021)	Situation future (sans projet)
Usagers	Salles de lecture	226	226
Effectifs	Personnel BU	24	24
Surfaces Utiles Brutes (SUB)	Administration	291,0	291,0
	Salles de lecture	628,6	628,6
	Total	919,6	919,6
	Réserves livres	1 649,2	1 649,2
	Réserves autres	59,9	59,9
	Total	1 709,1	1 709,1

Tableau de présentation des ratios de dimensionnement en situation de projet

Fonctions	Surfaces		Effectif théorique		Ratios m2 SUB	
	Surfaces de Plancher (SDP)	SUB	Étudiants	ETPT	Étudiants	ETPT
Accueil - Convivialité	636	416				
Animation - Formation	454	297				
Départements	2 671	1 746				
Conservation	540	353				
Gestion et traitement des ouvrages	1 017	665				
Logistique	233	152				
Total	5 551	3 629	4 791	32,6	0,76	111,32

1.3 Le choix du projet

1.3.1. Les objectifs de l'opération

Le dossier d'expertise présenté en 2018 a permis l'engagement des études nécessaires. Le présent dossier, complémentaire du premier, a pour objectif de permettre d'engager le budget pour les phases suivantes des études, à savoir l'APD puis le PRO.

La Grande Bibliothèque revêt une importance particulière à la fois pour l'université et pour le territoire métropolitain puisqu'il porte en lui les prémisses d'un développement plus important tant sur le plan urbain qu'économique.

Pour l'université, il répond aux objectifs du Schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA), validé en 2012, d'une part en confortant le campus de la Boucle du Doubs, d'autre part en améliorant la qualité de vie des étudiants, en « adaptant son patrimoine aux grands enjeux

qui traversent la société et l'enseignement supérieur et la recherche (transitions pédagogiques, numériques et énergétiques).

Pour l'ensemble des partenaires, la présence de l'opération « Grande Bibliothèque » est un enjeu de taille puisque sa réussite conditionne pour partie celle de la « Cité des savoirs et de l'innovation ».

Il s'agit donc d'une opération mixte tant sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, la réunion dans un même équipement de la Médiathèque centrale d'agglomération et de la Bibliothèque Universitaire Lettres et Sciences humaines s'inscrit dans une vision ouverte et globale de transmission et d'accès renforcé aux savoirs ; l'attractivité de la métropole et celle de l'université, qui se nourrissent mutuellement, seront renforcées par la présence de ce grand équipement unique en France ;
- sur la forme, le réemploi de bâtiments historiques associé à une extension contemporaine permettra la mise en place d'une offre fonctionnelle à la hauteur des enjeux nationaux.

Il s'agit, par-delà ses missions premières, de rendre visible, accessible et d'intégrer l'université dans le quotidien des bisontins pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'UFC.

1.3.2. Le contexte foncier

La stratégie immobilière de l'université, inscrite dans le SDIA validé en 2012 et mise en œuvre au travers du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'université de Franche-Comté pour la période 2016–2021, prévoit la consolidation du campus centre-ville dans une organisation linéaire, allant du site historique Mégevand–Chifflet, jusqu'au site de Saint-Jacques, en intégrant l'Arsenal

Cette réorganisation a commencé avec l'abandon des sites Sarrail (769 m² SHON), Granvelle (3 459 m² SHON) et place Leclerc (8 384 m² SHON), entre 2012 et 2020.

En outre, le projet de Grande Bibliothèque permet de mutualiser des équipements dispersés sur le site campus Boucle du Doubs :

- la bibliothèque Hérodote, actuellement sise au 47, rue Mégevand (195 m² SU, constituée de la bibliothèque d'un espace bureau), dont les collections sont intégrées à celle de la BU Lettres ;
- le bâtiment « Gymnase–espace culturel », sur le site du Fort Griffon, occupant 733 m² SU (932 m² SHON), constitué d'une salle d'exposition, de stockage et, à l'étage, de chambres, dont la restitution au Conseil départemental est en cours, dans la perspective de l'ouverture de la salle d'exposition de la Grande Bibliothèque ;
- les 850 m² libérés par l'opération (bureau et salle de lecture et de consultation) dans le bâtiment Mégevand A pourront permettre de concentrer les effectifs sur le site.

Ce projet de Grande Bibliothèque, dans les mutualisations prévues entre la partie BA et la partie BU, permet de concevoir une offre suffisante et de qualité, par la mise en commun de salles de travail et d'espaces d'accueil.

1.3.3. Les options possibles

Au niveau de la faisabilité, le choix a été fait de transférer l'intégralité des fonctions accessibles aux publics, des fonctions liées à la gestion et au circuit du livre et seulement 1/3 des collections environ (soit 50.000 en accès libre + 140.000 environ en magasin de proximité - le projet prévoit des compactus).

1.3.4. Le projet retenu parmi les options retenues

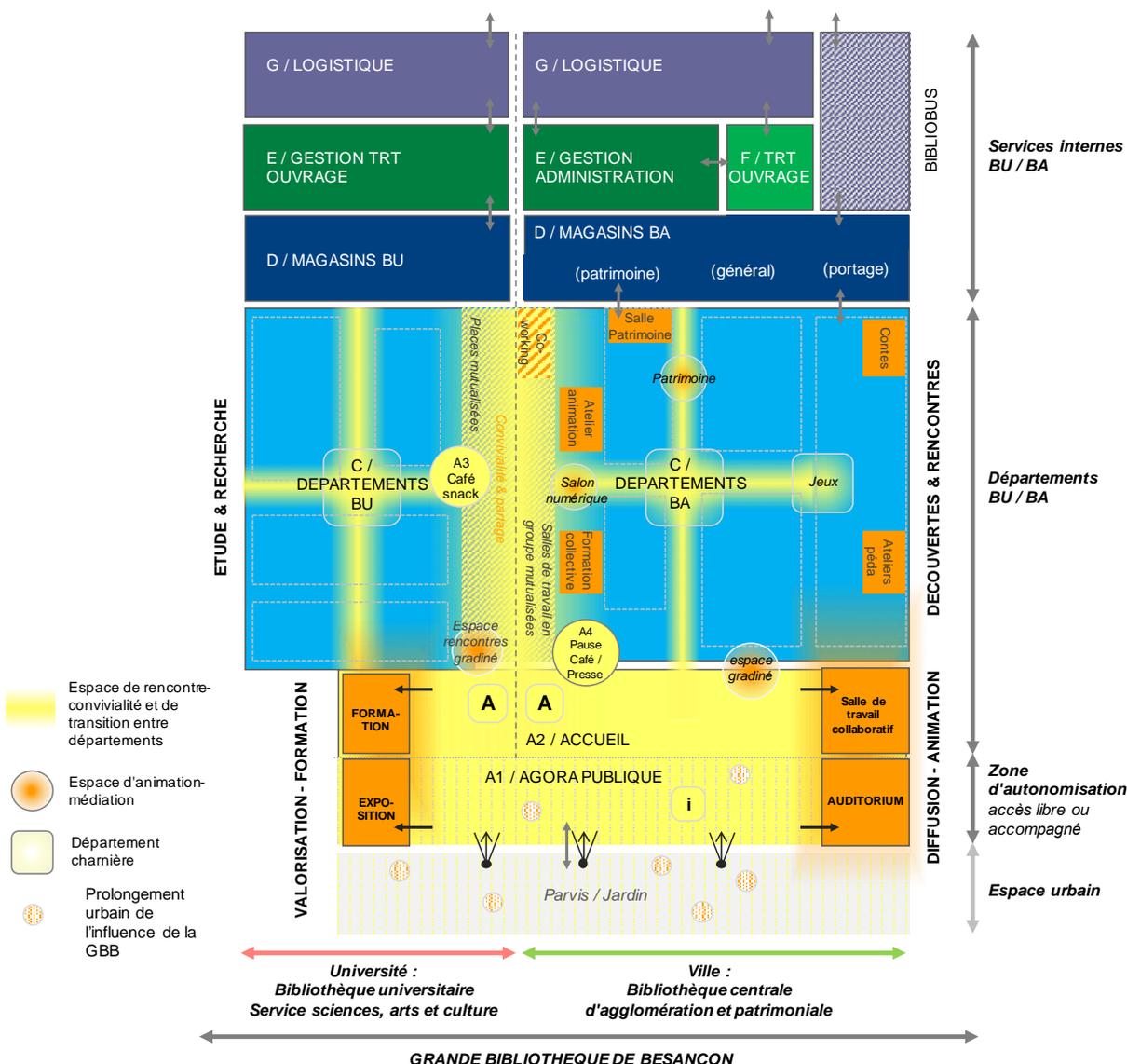
Le transfert de la partie la plus consultée des collections sur le site de la Grande Bibliothèque, permettra de répondre à une communication immédiate des documents dans près de 85 à 90% des demandes. Les 10 à 15% restant nécessiteront la mise en place d'une navette pour la communication des documents qui seront restés en magasin sur le site Mégevand.

L'accessibilité des magasins et la poursuite de la réfection des toitures de Mégevand (cf. §1.2.3), rend réaliste cette option.

2. Évaluation approfondie du projet retenu

2.1 Objectifs du projet

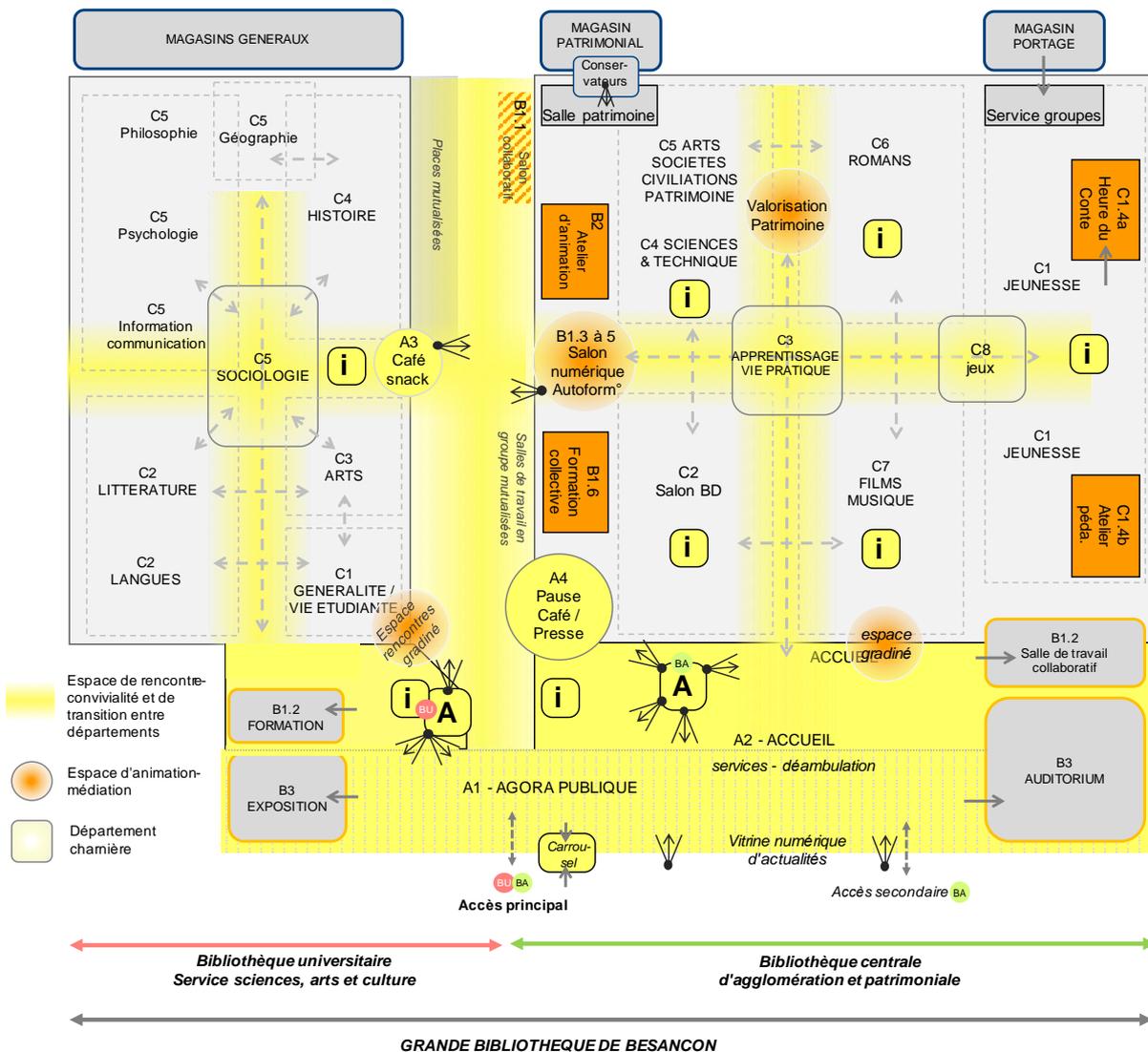
2.1.1. Objectifs fonctionnels



La fonctionnalité constitue un enjeu majeur pour l'opération « Grande Bibliothèque ». Le schéma ci-dessus - extrait du programme de l'opération - fixe les grandes orientations fonctionnelles pour le futur équipement.

Un des objectifs est de pouvoir proposer un fonctionnement le plus simple possible pour les usagers tout en préservant les spécificités des deux institutions.

De manière plus détaillée, les espaces ouverts aux publics seront divisés en deux parties distinctes, bien qu'accessibles à tous.



Le programme en fixe les principaux objectifs et orientations :

« - développer un lieu de référence, ouverts à tous au cœur de l'agglomération :

- constituer un lieu culturel structurant pour l'agglomération par le rassemblement des bibliothèques centrales du réseau (jeunesse, adulte, étude et patrimoine) ;
- constituer une véritable tête de réseau pour l'ensemble des Bibliothèques universitaires de l'UFC ;
- mettre en valeur la spécificité de chaque institution et plus particulièrement les travaux et les recherches menées à l'UFC ;
- assurer un rôle fédérateur et animateur à grande échelle ;

- *créer un équipement public moteur pour le dynamisme du futur quartier Saint-Jacques*
- *développer des conditions d'accueil attractives favorisant le séjour des publics :*
 - *proposer des lieux convivialité répartis (salons, cafés) constituant autant de points de rencontre entre l'équipement et le quartier, les bibliothèques et leurs usagers afin de développer de véritables lieux de vie marquant l'identité de l'équipement ;*
 - *encourager la venue de publics peu familiers des bibliothèques ;*
 - *accorder une place plus importante et centrale aux lecteurs et usagers (nombre de place, diversité des postures de travail et de consultation, confort de travail amélioré...)* ;
 - *offrir une diversité d'ambiances et de posture permettant à chacun de trouver sa place ;*
 - *développer une générosité architecturale mettant à profit chaque espace au bénéfice des besoins des usagers ;*
- *offrir les conditions de développement d'une véritable politique d'animation :*
 - *espace multi-activité (tiers-lieu) ;*
 - *heure du conte ;*
 - *ateliers dédiés à la formation et aux activités culturelles pour enfants et adultes ;*
- *étoffer et améliorer l'accessibilité à l'offre physique et numérique de ressources pour s'adapter aux publics et aux pratiques actuelles et futures :*
 - *faciliter l'accès à tous les publics (étudiants, chercheurs, familles, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) à une offre partagée de services, de documents et de ressources ;*
 - *développer une offre de services globale et cohérente avec les missions de la BU et de la BA permettant un accompagnement et une aide à la formation et à la professionnalisation ;*
 - *simplifier l'accès aux services de la bibliothèque ainsi que les procédures d'emprunt et de retour des documents et autonomiser les usagers dans leurs démarches ;*
 - *améliorer l'accès aux ouvrages et ressources détenues par la BU et la BA (augmentation du nombre d'ouvrages accessibles au public grâce au libre accès, notamment pour les collections BU, faciliter l'accès aux ressources en ligne, etc.) ;*
 - *faciliter les relations entre le personnel et les usagers ;*
 - *créer un lieu de ressources partagées dans une optique de Learning centre numérique (nouvelle offre de services numériques, salles de formation, salon de coworking, e-learning, consultation vidéo) ;*
- *valoriser le patrimoine unique de l'agglomération :*
 - *rendre visible les collections patrimoniales ;*
 - *garantir des conditions de conservation et de sécurité optimales pour les collections ;*
- *construire un équipement facilitant sa gestion et le travail des équipes ».*

Chaque institution sera propriétaire de son espace. Les deux partenaires n'ont pas statué définitivement sur la nature juridique de leurs liens dans la gestion quotidienne du bâtiment.

Une convention semble néanmoins la solution la plus réaliste. Celle-ci devra prévoir l'engagement des responsabilités des uns et des autres dans les différents régimes de fonctionnement. Elle précisera également les actions communes telles que la politique documentaire concertée et les programmes d'animation. La préconisation n° 5 du rapport du SCD de l'université de Franche-Comté porte précisément sur ce point : « *en prévision de la création de la Grande Bibliothèque, (re)lancer la concertation avec la bibliothèque municipale de Besançon - future Bibliothèque d'Agglomération - en matière de construction des collections (acquisition, conservation, élimination), afin d'offrir aux publics dès l'ouverture un éventail documentaire riche et pluriel ; veiller à l'interopérabilité des systèmes informatiques qui seront adoptés par les deux bibliothèques* ».

2.1.2. Objectifs architecturaux

Sur le plan architectural, l'opération sera une opération mixte restructuration – extension. Il s'agira de réaliser un équipement public qui, à ce titre, se devra d'être le plus généreusement ouvert sur son environnement. La notion de parvis jouera ici un rôle prépondérant, tant comme lieu de rendez-vous que d'adressage à l'échelle de la ville.

Avec un environnement urbain de grande qualité (cour d'honneur de St Charles, Chapelle Notre Dame du refuge, parc Chamars, etc.), l'architecture devra offrir un complément contemporain à l'architecture historique déjà présente et pour partie classée. Les volumes construits devront prendre garde à ne pas rivaliser inutilement avec ceux existants mais au contraire s'inscrire en harmonie avec ceux-ci.

À l'intérieur, le confort d'usage passera par un traitement de qualité de la lumière naturelle comme de l'acoustique. Les circuits tant pour les utilisateurs que pour les ouvrages devront être instinctifs et efficaces pour faciliter l'accès aux ressources, aux collections et à leur valorisation. En cela, l'architecture sera mise au service des objectifs fonctionnels précédemment évoqués.

Une attention particulière sera également portée sur le choix des matériaux (et des mobiliers) pour proposer une diversité d'ambiances en fonction des usages : espaces propices à la concentration, aux échanges, à la détente, etc. Ici encore, l'organisation de l'architecture devra se faire de façon à ce que la gestion des espaces soit la plus intuitive possible afin de limiter au maximum les conflits d'usages et la présence de personnel de surveillance.

Cette diversité sera également pensée dans le contexte global de la Grande Bibliothèque en mettant à profit la présence de la Bibliothèque d'Agglomération et de son offre.

2.1.3. Objectifs énergétiques et environnementaux

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'**Agenda 21 de Besançon et du Grand Besançon** mis en place en février 2011 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales et à agir solidairement.

L'intégralité de l'opération sera réalisée pour répondre à la réglementation tant du point de vue de l'accessibilité universelle (tout handicap) qu'environnemental. **Plus que la recherche de solution technique parfois coûteuse en installation comme en fonctionnement, l'approche sera avant tout intégrée à l'architecture.** Dans cette même optique, il n'est pas

recherché de labellisation mais de travailler le projet dans toutes ces dimensions en poussant au maximum pour la réalisation d'un bâtiment pérenne et vertueux.

L'accent sera donc mis sur la **qualité thermique de l'enveloppe** pour limiter les déperditions et éviter des consommations énergétiques superflues (notamment dans les zones de magasin), les apports solaires seront mis à profit - autant que faire se peut dans un environnement urbain contraint - pour bénéficier d'une **énergie gratuite**, l'apport en lumière naturelle sera le plus important possible (notamment la lumière du nord) pour réduire l'éclairage artificiel.

Le **profil environnemental** doit prendre en compte à la fois la **destination de l'équipement** et à sa **réalité d'usage**.

Bien que le bâtiment ne soit pas soumis réglementairement à la RT 2012 de par son usage spécifique (bibliothèque) la Maîtrise d'Ouvrage a souhaité s'engager dans une démarche énergétique et environnementale visant à respecter un bilan BEPOS a minima de niveau 3. Il a donc été convenu avec la maîtrise d'œuvre, pour y parvenir, de définir l'usage RT 2012 comme Enseignement secondaire jour.

Les objectifs énergétiques, désormais ambitieux du point de vue de ladite réglementation thermique RT 2012 - et davantage ancrés dans les habitudes constructives - sont indiqués en performant pour insister davantage sur des cibles généralement délaissées mais fondamentales pour la qualité finale du projet.

TP														
P														
B														
	Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement	Choix et intégration des produits, systèmes et procédés de construction	Changer les habitudes	Gestion de l'énergie	Gestion de l'eau	Gestion des déchets et activités	Gestion de l'entretien et de la maintenance	Confort hygrométrique	Confort acoustique	Confort visuel	Confort tactile	Qualité sanitaire des espaces	Qualité de l'air	Qualité de l'eau
Cible	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14
Famille	Ecoconstruction			EcoGestion				Confort				Santé		
Domaine	Impact sur l'environnement extérieur							Environnement intérieur satisfaisant						

2.1.4. Objectifs exploitation maintenance

Penser l'exploitation et la maintenance sont deux facteurs clefs dès le début de la conception architecturale.

Un volet dédié à ces problématiques est intégré au programme technique détaillé afin d'imposer aux architectes des **solutions nécessitant le moins de sujétion possible tant pour l'entretien courant que pour la maintenance**. La conception architecturale (y compris dans le choix des matériaux) facilitera les opérations d'entretien en supprimant tous les espaces inaccessibles ou en recoin, en intégrant les dispositifs pour le nettoyage des vitrages sans avoir recours à des engins dédiés, un accès aisé aux toitures, organes techniques, etc.

Les **matériaux choisis seront robustes, pérennes et non putrescibles** - notamment dans les pièces humides telles que les sanitaires. L'ensemble des **dispositifs de temporisation et de réduction des consommations seront mis en œuvre** : détecteur de mouvement pour l'éclairage, zoning, chasses d'eau à double débit, robinet économiseur d'eau, etc.

La gestion du bâtiment sera assurée par une GTC (Gestion Technique Centralisée) permettant un suivi et un contrôle de l'ensemble de l'équipement de Grande Bibliothèque tant du point de vue de la sécurité, de la sûreté que de ses consommations.

Outre une **gestion fine des besoins** en fonction des horaires, des secteurs et des typologies d'activités, la GTC permettra également de **définir précisément les consommations imputables à la métropole et celles imputables à l'université**.

2.2 Adéquation du projet aux orientations stratégiques

2.2.1. Cohérence avec les stratégies de l'État

L'opération de Grande Bibliothèque s'inscrit dans les directives fixées par l'État visant à renforcer la proximité « recherche-formation-valorisation » par une ouverture plus large de son savoir et une restructuration de la présence de l'université sur son campus de centre-ville. L'UFC consolide ici un modèle extrêmement attractif avec toutes les commodités d'un centre urbain actif qui tranche avec de nombreuses villes proposant des campus en péri-urbanité.

Par le rapprochement avec la bibliothèque d'agglomération (BA), l'université a anticipé la proposition n°4 du rapport Orsenna¹¹ : « renforcer les partenariats conventionnels entre les bibliothèques universitaires et municipales pour des ouvertures coordonnées ».

Avec l'agrégation de la BU à la BA, c'est également une offre plus conséquente et plus continue qui est ici proposée – puisque s'adressant, en plus d'un public d'universitaires, à un public de futurs étudiants et d'adultes.

Le fonds en accès libre sur la partie université doublerait avec 50 000 documents (au lieu de 25 000) et près de 140 000 en magasins de proximité. Seront également accessibles aux étudiants les 105 000 ouvrages de la BA avec des fonds généralistes et de loisirs mais également une offre patrimoniale importante et directement consultable sur place. À cela

¹¹ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Missions-et-consultations-publiques/Mission-Orsenna-sur-la-lecture>

s'ajoutera l'ensemble de l'offre électronique du SCD de l'université : abonnements à des bases de données et des bouquets de revues, e-books, licences nationales... en adéquation avec les objectifs de facilitation d'accès aux ressources documentaires. La crise sanitaire a ici montré le rôle vital des BU, non seulement du fait de leur offre de ressources documentaires et de services en ligne qui sont toujours restés accessibles, mais aussi parce qu'elles sont demeurées ouvertes en 2020-2021 et sont apparues comme le lieu de vie de l'université.

Proposant actuellement des horaires d'ouverture décalés (notamment en week-end et en période scolaire) la **Grande Bibliothèque sera en mesure d'être ouverte 7 jours sur 7** avec une capacité d'accueil variable et adaptée au rythme de la cité et de l'université.

Les **729 places de travail – dont 589 places dédiées à la BU**- seront alimentées en branchement électrique permettant le travail sur ordinateurs portables. Il en sera de même pour les places dédiées à la BA ainsi que sur les places mutualisées permettant d'accroître l'offre de chacun et de proposer plus de **1.475 places à l'échelle de l'équipement** (toutes typologies confondues). L'intégralité de l'équipement sera couverte en **wifi pour un accès facilité aux ressources numériques en ligne**.

Un **espace d'exposition** ainsi que **des espaces de rencontres** gérés par l'université sont également prévus au sein de la Grande Bibliothèque permettant la diffusion des savoirs, la mise en place de rencontres et débats autour des thèmes de recherche mais également au croisement interdisciplinaire.

Pour **répondre à l'évolution des pratiques pédagogiques** – qui tend à plus de **travail collaboratif**, en mode projet, avec une omniprésence du **numérique** – et des usages en général, **plusieurs typologies d'espaces sont prévues pour faire de la BU un lieu de vie propice au travail – et réciproquement un espace de travail propice à la vie :**

- salles de pédagogie actives pour le développement des compétences informationnelles transversales (cf. proposition 1, axe 1 de "Pour une société apprenante : propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur" / Sophie Béjean et Bertrand Monthubert, septembre 2015.)
- salle collaborative et salles de travail en groupe permettant de développer sur les campus des tiers lieux facilitateurs d'innovation : espaces de coworking, *fablabs* (cf. proposition 3, axe 1, op. cit.)
- guichet unique, point d'accueil multiservices pour les étudiants et les enseignants (étrangers) (axe 2, proposition 6, op. cit.)
- salles de pédagogie active (cf. axe 4 op. cit. : *soutenir l'implication des enseignants, faire essaimer les expériences de pédagogie active et numérique / adapter les campus aux nouvelles méthodes pédagogiques- p. 98: créations de lieux de rencontre et équipement des salles pour permettre les formes actives d'enseignement, construire des campus adaptés aux pédagogies par projet et par le numérique avec des espaces de coworking et des classes connectées.*

Une trentaine de salles de travail en groupe réservables en ligne sont également prévues, elles seront dotées d'équipement pédagogique et numérique (écrans partagés, tableaux blancs).

2.2.2. Cohérence avec la politique de site

Dans son principe même la Grande Bibliothèque se veut intégrée et en résonance avec son site urbain et l'offre existante et projetée.

En cela, elle s'inscrit dans une réelle cohérence avec le futur quartier de **Cité des savoirs et de l'innovation** (cf. supra) porté conjointement par les collectivités (ville de Besançon, Grand Besançon Métropole) et des partenaires privés.

À l'échelle de l'université, la Grande Bibliothèque deviendra un partenaire privilégié de la **Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement** située à proximité de même qu'un espace de ressources incontournables pour le **Centre de Linguistique Appliqué (CLA)** fréquenté par une importante communauté internationale et la **Maison Universitaire de l'Éducation (MUE)**.



Les sites de l'Arsenal et de Saint Jacques libérés par le CHU

2.3 Description technique du projet

2.3.1. Dimensionnement du projet

Le projet de BU est une composante d'un projet plus vaste de « Grande Bibliothèque » réunissant Bibliothèque d'agglomération (BA) et Bibliothèque universitaire.

La surface globale de la Grande Bibliothèque est, au stade de l'APS, de 9 716 m² SU, pour une SDP de 14 550 m².

CODE	GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON BA + BU	SU TOTALE
A	ACCUEIL - CONVIVIALITÉ	822 m ²
B	ANIMATION - FORMATION - VIE ACTIVE	1 134 m ²
C	DÉPARTEMENTS	4 054 m ²
D	CONSERVATION	1 709 m ²
E	GESTION - ADMINISTRATION	1 348 m ²
F	TRAITEMENT DES OUVRAGES - CIRCUIT DU LIVRE	191 m ²
G	LOGISTIQUE	458 m ²
TOTAL SU BÂTIMENT BA + BU		9 716 m²

Le secteur propre à la Bibliothèque universitaire représente, au stade de l'APS, 3 313 m² SU, soit 34,1 % des surfaces utiles totales, pour une SDP de 5 133 m².

A ces surfaces s'ajoute la part BU des surfaces communes BU-BA (1 096 m² SDP, soit 827 m² SU), soit, au pro-rata, 418 m² SDP (316 m² SU) pour la BU dans l'ensemble BU-BA.

Les surfaces BU ressortent ainsi à :

CODE	GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON SECTEUR UNIVERSITÉ (BU)			
	Secteurs fonctionnels	SU BU	part SU BU dans BUBA	SU TOTALE BU
A	ACCUEIL - CONVIVIALITÉ	249 m ²	167 m ²	416 m ²
B	ANIMATION - FORMATION - VIE ACTIVE	297 m ²	- m ²	297 m ²
C	DÉPARTEMENTS	1 657 m ²	89 m ²	1 746 m ²
D	CONSERVATION	353 m ²	- m ²	353 m ²
E	GESTION - ADMINISTRATION	665 m ²	- m ²	665 m ²
F	TRAITEMENT DES OUVRAGES - CIRCUIT DU LIVRE	<i>inclus dans E</i>	-	<i>inclus dans E</i>
G	LOGISTIQUE	92 m ²	60 m ²	152 m ²
TOTAL SU BÂTIMENT BU		3 313 m²	316 m²	3 629 m²

représentant **5.551 m² SDP**.

Par rapport à la bibliothèque actuelle, un véritable gap qualitatif est proposé pour les usagers avec 2 200 m² SU accessibles au sein du secteur BU permettant le développement d'une offre de convivialité, d'animation (avec l'intégration dans l'équipement d'une nouvelle salle d'exposition remplaçant la salle du « Gymnase-Espace culturel », qui sera gérée par le service Sciences Arts et Culture de l'université), 50 000 ouvrages en accès libre et 140 000 ouvrages en magasin de proximité.

Le nombre et la qualité des places seront également améliorés avec 729 places tous types confondus pour la seule partie BU. Parmi celles-ci, 589 places de travail dédiées soit, conformément aux objectifs fixés, 1 place pour 10 étudiants.

TOTAL PLACES USAGERS BU	729 pl.
PLACES PARTAGEABLES	140 pl.
Agora / Café - presse	140 pl.
PLACES DÉDIÉES	589 pl.
Places formation / pro	46 pl.
Places consultation (<i>y c. confort</i>)	309 pl.
Places de travail (<i>y c. groupes</i>)	198 pl.
Places internet dédiées (<i>hors video; audio ...</i>)	36 pl.

2.3.2. Le projet au stade de l'APS

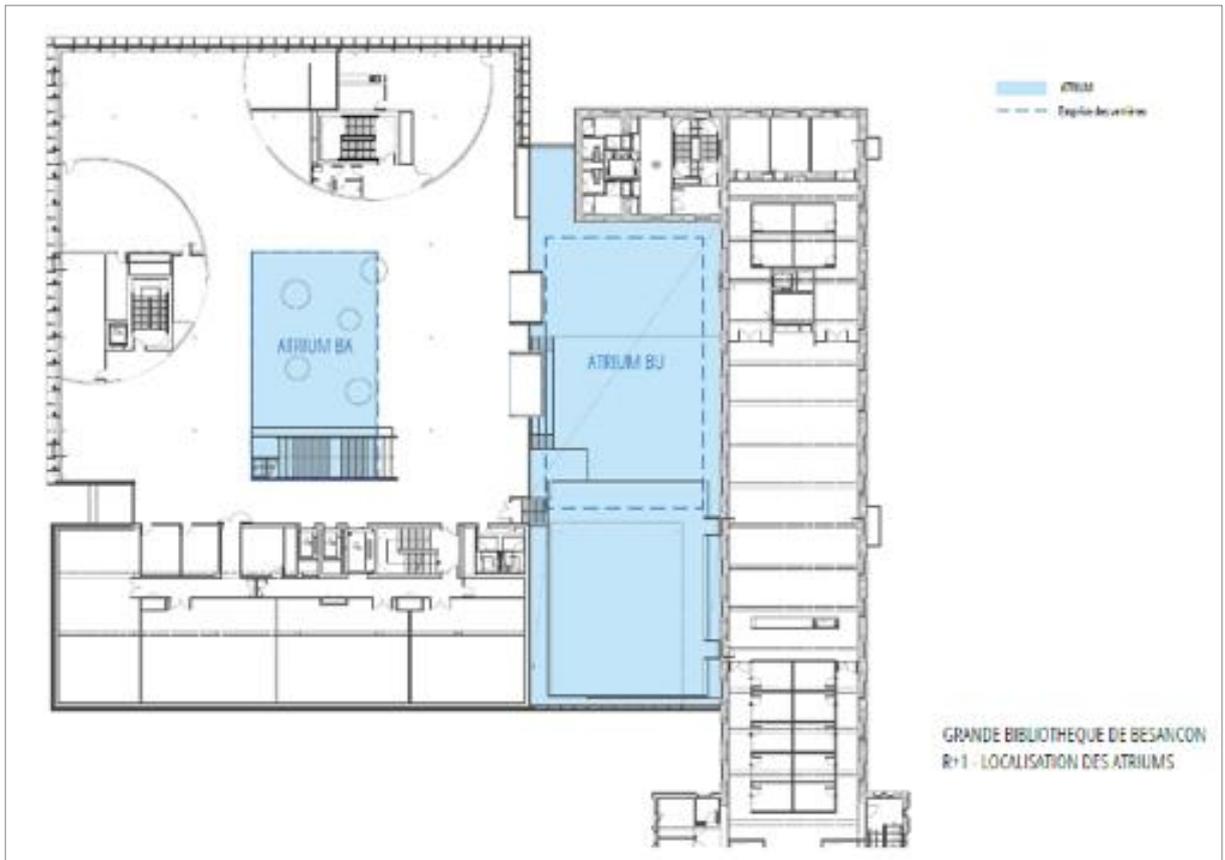
Le projet de la Grande Bibliothèque élaboré par Pascale Guédot, architecte, associée au cabinet Amiot-Lombard pour la partie bâtiment historique, répartit les fonctions de la Bibliothèque Universitaire et de la Bibliothèque d'Agglomération sur deux grands ensembles bâtis :

- la BA se déploie sur 4 niveaux, vastes plateaux libres de grande profondeur, dans un bâtiment neuf ;
- la BU se déploie sur 3 niveaux, dès le pied du bâtiment neuf, et dans le bâtiment Saint-Bernard, historique.



La répartition des fonctions se fait autour de deux atriums apportant, en complément des façades, la lumière naturelle au cœur des niveaux.











2.3.3. Performances techniques spécifiques

(stade APS)

Sur le plan structurel, les planchers seront dimensionnés pour permettre une flexibilité et une évolutivité des besoins dans le temps. Ainsi pour les plateaux de consultation 750 daN/m² sont préconisés. Les plateaux des magasins seront à 1 250 daN/m² afin de permettre un taux d'accroissement des collections par la mise en place de compactus.

Sur le plan énergétique¹², la construction sera conforme au niveau E3 requis au programme avec l'aide la géothermie sur nappe et la mise en place de panneaux photovoltaïques. Les performances énergétiques atteindront alors le niveau de la réglementation RE 2020, applicable à partir de 2022 :

- l'énergie géothermique couplée à des pompes à chaleur réversibles permettra de satisfaire à la quasi-totalité des besoins de chauffage et de froid (objectif du programme : 40% ENR) ; à certaines périodes un appoint par une autres source pourra être nécessaire ;
- la production photovoltaïque en toiture permettra d'améliorer le bilan énergétique ;
- le renouvellement de l'air sera supérieur à la réglementation, permettant de répondre aux exigences d'Effilogis et d'améliorer la qualité de l'air.

L'éclairage sera en LED pour optimiser les rendements énergétiques.

2.3.3. Traitement des réseaux et branchements

L'opération sera raccordée aux réseaux urbains et aux différents concessionnaires déjà présents.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, une chaufferie urbaine est à l'étude. En cas d'un résultat favorable la Grande Bibliothèque y serait raccordée.

2.3.4. Autres points particuliers

Sans objet.

¹² ces données sont fournies sur la base de l'APS de juillet 2020, c'est-à-dire avant calculs et dimensionnements, qui seront effectués par la maîtrise d'œuvre au stade de l'APD

2.4 Choix de la procédure

2.4.1. Éligibilité juridique du recours à la procédure choisie

Pour la réalisation de ce projet, il est choisi un schéma classique conforme à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « loi MOP », avec une dissociation de la mission de maîtrise d'œuvre de celle de l'entrepreneur.

L'UFC a délégué la maîtrise d'ouvrage à Grand Besançon Métropole.

2.5 Analyse des risques

2.5.1. Pour les projets en MOP

2.5.1.1 En phase amont

En phase amont (études de conception avant travaux)

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Études de Maîtrise d'œuvre	Non-respect de l'enveloppe globale prévisionnelle	Variable	Variable	Risque avéré	Mise en place d'un tableau de suivi des coûts affectés à chaque opération pour prévenir tout dérapage. Encadrement de ce risque au sein de la convention. Reprise d'études de maîtrise d'œuvre.	UFC / GBM
Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb, amiante, sols, etc.)	Présence d'amiante dans les bâtiments réhabilités	Variable	Faible	Risque avéré	Anticipation des diagnostics préalables à réaliser	CHU / GBM
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, monument historique, etc.)	Fouilles : tracé de fortification Vauban à proximité	Moyen	Faible	Importante	Anticipation des diagnostics préalables à réaliser et fouilles préventives	SRA / GBM

Retard ou recours contre les autorisations administratives	Recours d'un candidat non retenu	Très faible	Faible	Très faible	Définition de critères de sélection explicites et argumentation lors de l'analyse	Équipe projet et services des marchés + comité technique
Difficultés dans la réalisation des études préalables	Difficultés dans l'acquisition du foncier et libération des espaces par le CHU	Moyen	Moyen	Moyenne	Négociation anticipée	CHU / GBM
Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments	Risque de submersion par remontée de nappe phréatique	Potentiellement sensible	Moyen	Risque avéré	Étude de l'impact par la maîtrise d'œuvre	GBM
Choix d'un projet d'architecture sous-évalué	Dépassement des coûts en phase études	Variable	Moyen	Risque avéré	Analyse économique des projets en phase concours, tableau de suivi des coûts. Reprise d'études de la maîtrise d'œuvre	Équipe projet

* Qualifier l'impact et la probabilité de façon qualitative (très faible, faible, moyen, important, très important, variable).

** Détailler les mesures susceptibles de contribuer à la maîtrise ou à la réduction des risques identifiés.

*** Préciser de quel échelon organisationnel relève le pilotage et la gestion du risque ; et s'il s'agit d'un risque exogène (MOA externe à l'établissement) ou endogène.

En phase de travaux

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Voir ci-dessus					
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	Défaillance d'une entreprise	Moyen	Faible	Moyenne	Risque de défaillance proportionnel à l'importance du découpage en lots : l'objectif sera d'avoir un allotissement cohérent et circonstancié	Équipe projet / MOE
Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments	Vestiges Vauban	Variable	Variable	Faible	Anticipation prévue dès ce jour	GBM / SRA
Difficultés dans la passation des marchés	Lots infructueux	Moyen	Faible	Moyenne	Analyse économique en phase étude des estimations remises par la MOE	Équipe projet / MOE

En phase d'exploitation

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Dérive des dépenses énergétiques Dérive des dépenses de maintenance	Faible	Sans objet	Faible	Objectif donné MOE est de réaliser un bâtiment thermiquement performant Attention au cours des études de conception sur la maintenabilité des installations, équipements, au choix des matériels	Équipe projet / MOE
Mésentente sur les modalités d'ouverture de la Grande Bibliothèque	Horaires décalés nécessitant l'ouverture d'espace partagé	Très faible	Sans objet	Faible	Sectorisation des espaces permettant une hiérarchisation des espaces ouverts. Mise en place d'une charte d'usage commune	Équipe de direction des bibliothèques et tutelles
Mésentente sur la gestion des espaces partagés	Conflit d'usage entre les utilisateurs	Très faible	Sans objet	Faible	Mise en place d'une charte d'usage commune	Équipe de direction des bibliothèques

* Qualifier l'impact et la probabilité de façon qualitative (très faible, faible, moyen, important, très important, variable).

** Détailler les mesures susceptibles de contribuer à la maîtrise ou à la réduction des risques identifiés.

*** Préciser de quel échelon organisationnel relève le pilotage et la gestion du risque ; et s'il s'agit d'un risque exogène (MOA externe à l'établissement) ou endogène.

2.6 Coûts et soutenabilité du projet

2.6.1. Coûts du projet

2.6.1.1 Coûts d'investissement

Le coût financier prévisionnel de l'opération est de 52,9 M€ HT TDC décomposé de la manière suivante :

	budget global	tx part*	64,5%		35,5%	
			partie BA	tx part*	partie BU	tx part*
Coût global d'opération HT (hors premier équipement)	52 917 000		34 887 615		18 029 385	
UFC	5 300 000	10%			5 300 000	24%
Travaux	5 300 000				5 300 000	
Etat	13 482 444	25%	13 199 444	38%	283 000	2%
Rectorat études préalables	283 000				283 000	
Etat-DRAC études préalables	661 444	38%	661 444			
Etat-DRAC travaux	12 538 000		12 538 000			
Région	12 544 000	24%	7 996 000	23%	4 548 000	25%
Etudes préalables BU (hors marché MOE)	132 139				132 139	
Etudes préalables BA (hors marché MOE)	240 083		240 083			
Etudes BU marché MOE	202 861				202 861	
Etudes BA marché MOE	368 917		368 917			
Travaux préparatoires	600 000		387 000		213 000	
BU travaux	4 000 000				4 000 000	
BA travaux	7 000 000		7 000 000			
FEDER	1 139 422	2%	734 927	2%	404 495	2%
Etudes	1 139 422		734 927		194 270	
Travaux préparatoires					106 166	
Foncier					104 059	
CD25	490 000	1%	316 050	1%	173 950	1%
Etudes préalables	290 000		187 050		102 950	
Travaux préparatoires	200 000		129 000		71 000	
GBM	8 677 523	16%	6 977 523	20%	1 700 000	9%
GBM PARTIE BU	1 700 000				1 700 000	
GBM PARTIE BA	6 977 523		6 977 523			
Reste à financer (hors premier équipement)	11 283 611	21%	5 663 671		5 619 940	

Le coût des études et de la construction de la bibliothèque universitaire, évalué par Grand Besançon Métropole (GBM), s'élève à 18,03 M€ HT.

Le coût du premier équipement est évalué à un minimum de 1,76 M€ HT (2,11 M€ TTC) par l'UFC.

2.6.1.2 Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels

En personnel

Le dimensionnement de la partie BU de la Grande bibliothèque est pensé pour fonctionner à personnel constant par rapport à l'existant (20 personnes, soit 18,4 ETP). Pour maintenir, voire augmenter, les volumes horaires d'ouverture, une petite partie du personnel de la direction du SCD sera mobilisée pour le service direct aux usagers. De même, le temps de travail à présent nécessaire pour rendre accessible les ouvrages (aller-retour salle de lecture/réserves) sera redéployé sur l'accueil et le service aux usagers dans les espaces de lecture de la Grande bibliothèque, et les navettes vers Mégevand.

En fonctionnement

Les coûts de fonctionnement actuels sont de 31 000 € (calculé au prorata des surfaces de SLHS à Mégevand) pour la BU Lettres et de 11 032 € pour le Gymnase-espace culturel.

Coûts de fonctionnement prévisionnels¹³ :

	Équipement (14.550 m ² SDP)	Dont BU (5.551 m ² SDP)
Maintenance courante	245 k€/an	93 k€/an
Nettoyage des locaux	220 k€/an	84 k€/an
Consommations	135 k€/an	52 k€/an
Entretien des espaces extérieurs	20 k€/an	8 k€/an
PC Sécurité	240 k€/an	92 k€/an
Total	860 k€/an	329 k€ / an

Les coûts de fonctionnements prévisionnels sont donc près de 8 fois supérieurs aux coûts actuels estimés. Il convient toutefois de noter que les définitions techniques (dimensionnements et calculs) restant à effectuer au stade de l'APD, ces coûts sont évalués sur la base d'indicateurs génériques 2021 pour ce type de construction.

¹³ ces données sont des estimations effectuées sur la base de l'APS de juillet 2020, c'est-à-dire avant calculs et dimensionnements, qui seront effectués par la maîtrise d'œuvre au stade de l'APD

2.6.2. Financement du projet

Le plan de financement prévisionnel, intégrant les financements notifiés ou programmés de l'UFC, de la région, de GBM, du département et du FEDER, fait actuellement apparaître un reste à financer de 7,73 M€, soit 38,4% du coût de l'opération.

Bibliothèque universitaire	F/I	BU	Coût global
1. Investissement			
Etudes préalables	I	915 220	915 220
Travaux préparatoires (RBFC, CD25, FEDER)	I	390 166	390 166
Travaux BU (UFC)	I	5 300 000	5 300 000
Travaux BU (RBFC)	I	4 000 000	4 000 000
Acquisitions foncières (FEDER)		104 059	104 059
Travaux BU (GBM)	I	1 700 000	1 700 000
Reste à financer (hors premier équipement)	I	5 619 940	5 619 940
TOTAL		18 029 385	18 029 385

€HT

1er équipement	I	2 112 000	2 112 000 € TTC
Reste à financer (avec premier équipement)			7 731 940
TOTAL (avec premier équipement)	I	20 141 385	20 141 385

SOURCES DE FINANCEMENT				
RESSOURCES DISPONIBLES		RESSOURCES ADDITIONNELLES		MONTANT
Organisme	Montant	Organisme	Montant	TOTAL
UFC	5 300 000			5 300 000
		Rectorat	1,4% 283 000	283 000
		RBFC	22,6% 4 548 000	4 548 000
		FEDER	2,0% 404 495	404 495
		CD25	0,9% 173 950	173 950
		GBM	8,4% 1 700 000	1 700 000
		Reste à financer (avec 1er équipement)	38,4% 7 731 940	7 731 940
26%	5 300 000		14 841 385	20 141 385

€

NB : le premier équipement étant financé par une subvention de l'État, son montant est indiqué en TTC, contrairement au montant des études et travaux

Les porteurs du projet comptent combler ce reste à financer en sollicitant les financements complémentaires suivants :

- État (CPER) : 2.33 M€
- Région BFC (CPER) : 3.35 M€ (dont CPER : 2.33 M€)
- Conseil départemental du Doubs : 0.98 M€
- FEDER : 1.06 M€

2.6.3. Soutenabilité

L'UFC a prévu de soutenir financièrement cette opération à hauteur de 5 300 000€ (soit 26.8% de son coût), par prélèvement sur son fonds de roulement.

Vu le niveau du fonds de roulement fin 2020 (88,9 jours) et les indicateurs financiers détaillés ci-dessous, cet investissement est soutenable pour l'université.

Indicateurs financiers	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020
Investissements	7 836 178	7 844 585	9 365 547	11 091 254
Fonds de Roulement (FdR)	29 766 996	35 036 119	42 279 945	46 566 492
Variation du FdR	4 063 567	5 269 123	7 243 826	4 286 547
Capacité d'Autofinancement (CAF)	5 280 418	7 753 644	7 919 505	8 753 252
Trésorerie	31 057 225	40 196 262	43 132 866	47 645 088
Résultat patrimonial	1 959 014	3 942 584	5 042 736	5 549 106

Ratios

Fonds de roulement en jours	56,7	66,7	79,5	88,9
Poids des investissements / les dépenses totales	3,9%	3,9%	4,7%	5,6%

2.7 Organisation de la conduite de projet

2.7.1. Modalités de la conduite du projet

Le projet sera réalisé selon la procédure dans la loi MOP pour la conception architecturale.

2.7.2. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage globale est confiée à Grand Besançon Métropole (GBM), étant entendu que l'UFC sera associée à toutes les étapes.

Le suivi s'effectuera par un « groupe projet » composé par :

Pour l'université :

- le vice-président en charge du Patrimoine et le vice-président en charge du Conseil d'administration et des Finances ;
- la direction du Patrimoine et de l'immobilier ;
- la direction du Service Commun de Documentation ;
- la direction des Projets stratégiques.

Pour GBM :

- l'adjoint en charge du projet d'aménagement du site Arsenal - Saint-Jacques ;
- la direction architectures et bâtiments ;
- la direction des bibliothèques et des archives.

2.7.3. Prestations en régie

Suivi de l'opération par le personnel de GBM (notamment un chef de projet dédié, secondé par un assistant).

2.7.4. Prestations externalisées

Hormis le suivi, toutes les autres prestations nécessaires à la réalisation de l'opération objet de la présente demande d'expertise seront externalisées, en respectant les règles d'achat public en vigueur, avec et sous le contrôle du service des marchés de l'université.

La programmation architecturale et technique de l'opération ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la phase APD (programmation des mobiliers, aménagements intérieurs, signalétique, adéquation entre ce programme et le projet stade APD) sont également externalisées. Le maître d'ouvrage aura également recours à une AMO Énergie.

2.8 Planning prévisionnel de l'opération

Études de programmation/faisabilité	Mars 2018
Dossier d'expertise	Mars 2018
Lancement du concours maîtrise d'œuvre	Juillet 2018 à avril 2019
Notification maîtrise d'œuvre	Avril 2019
Remise de l'APD	Janvier 2022
Validation de l'APD	Février 2022
Dépôt du permis de construire	Mars 2022
Remise du dossier de consultation des entreprises	Octobre 2022
Désignation des entreprises	Début 2023
Début des travaux	Mars 2023
Fin des travaux	Fin 2025
Mise en service	Printemps 2026

Ce planning est actuellement calé en fonction des impératifs de la Ville de Besançon et de l'agglomération (partenaire du projet sur le volet Bibliothèque d'agglomération).

Il suppose que l'instruction du dossier d'expertise puisse se faire dans un délais réduit pour éviter tout phasage opérationnel qui aurait pour conséquence une complexification de projet et des surcoûts liés aux attentes techniques et architecturales à prévoir.

3. Annexes

Annexe 1 : Projet Scientifique et culturel

Annexe 2 : Programme technique détaillé

Annexe 3 : Besançon Saint-Jacques, Cité des savoirs & de l'innovation